

DIRECTION MOYENS
GENERAUX

Le 16 avril 2014

SECRETARIAT
GENERAL

ARRÊTE MUNICIPAL 2014 - 60

AP/JM – arr2014-60

Le Maire de Rillieux la Pape,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000,

Vu les articles L123-6, R123-11, R123-12 et R123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2014 fixant à 8 le nombre de membres élus par le Conseil municipal et le nombre de membres nommés par le Maire,

Vu l'information faite par voie d'affiche par laquelle les associations ont été informées du prochain renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration, et vu leurs propositions,

**Affichage
du 16 avril 2014
au 30 mai 2014
inclus**

**Objet : Désignation
d'un nouveau membre
au CA du CCAS**

Considérant qu'il convient de désigner les membres nommés par le Maire, suite aux candidatures reçues,

Arrête :

Article 1 : Les huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS sont les suivantes :

- **Représentant des Associations familiales** désigné par l'UDAF :

* Monsieur Henri LASSERRE, 2660 route de Strasbourg, 69140 Rillieux-la-Pape

- **Représentant des Associations de Personnes handicapées** (Association des Paralysés de France) :

* Madame Claude Chapoutier, 1051 avenue Victor Hugo, 69140 Rillieux-la-Pape

- **Représentant des Associations** (Recontre et Amitié)

* Madame Lucette GAUTHIER, 386 chemin de Neyron, 69140 Rillieux-la-Pape

- **Représentant des Associations de Personnes âgées** (Club Crépieux Amitié) :

* Madame Joëlle BRUNEL, 180 chemin de Sathonay Village, 69140 Rillieux-la-Pape

- **Représentant des Associations** (Secours Catholique) :
* Madame SASSOLAS, 69140 Rillieux-la-Pape

- **Personnes qualifiées** :
* Madame Brigitte Effantin, 406 chemin Pierre Drevet, 69140 Rillieux-la-Pape,
* Monsieur Laurent Mortreux, 69140 Rillieux-la-Pape
* Madame Juliette Arnaud, 28 avenue du Mont Blanc, 69140 Rillieux-la-Pape,

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs et sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa notification.

Notifié aux intéressés(e) le

Alexandre Vincendet
Maire